

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2008

Excusés : CARAYON-RUFFIER

REALISATION D'UNE PASSERELLE PIETONNE

Dans le cadre de l'aménagement du bourg de Montvendre et pour la sécurité à l'entrée et sortie de l'école élémentaire, le conseil envisage de construire une passerelle côté église, le budget prévisionnel s'élève à 37970 € HT, sollicite la dotation cantonale du patrimoine.

EXTENSION ECOLE MATERNELLE

Compte tenu des effectifs toujours croissants et du manque d'espace pour permettre une bonne organisation des activités, il s'avère nécessaire d'agrandir les locaux de la maternelle, le budget prévisionnel s'élève à 418669€ HT, sollicite la dotation cantonale du patrimoine, le complément sera financé par la DGE et un emprunt.

AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Dans le cadre de l'agrandissement du cimetière, Monsieur le Maire soumet au conseil le devis de l'entreprise Bouvet de 28800 € HT pour réaliser un chemin piétons gravillonné et délimité par des bordures, sollicite la dotation cantonale du patrimoine.

ACQUISITION DE LA PROPRIETE FAURE

Le conseil sollicite la dotation cantonale du patrimoine.

STATION D'EPURATION –CONVENTION SATESE

Le conseil approuve la convention SATESE pour effectuer un suivi par des analyses avant de programmer l'extension de la station d'épuration, sur les conseils de la DDAF, demander un audit à la société Malataverne qui a réalisé la station.

URBANISME –CLOTURE

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de l'application des droits du sol au 1/10/2007, les clôtures ne sont plus soumises à déclaration sauf si les communes veulent instaurer cette réglementation Le conseil à l'unanimité décide de réglementer les clôtures par déclaration préalable.

QUESTIONS DIVERSES

GIC-MODIFICATION DES STATUTS

Le conseil approuve la modification de l'article 8 des statuts qui consiste à fixer : un président et onze vice-présidents (1 par commune participante).

ECOLE PRIVE FRANÇOIS GONDIN-DEMANDE DE PARTICIPATION

Le conseil rappelle que la commune de Montvendre à des classes maternelles et élémentaires qui auraient pu accueillir les enfants qui ont fréquentés l'école privé François Gondin l'année scolaire 2007/2008. Il n'envisage pas de verser une participation.

FOURRIERE ANIMALIERE

La commune a une convention signée avec la ville de Valence : au titre de l'investissement pas de changement 0.50 € par habitant, quant au fonctionnement chaque prestation sera facturée. Le conseil accepte les clauses de la convention modifiée.

ARCHIVES COMMUNALES

La convention signée avec le centre de gestion est terminée.

Mme GELIBERT demande qu'une archiviste du centre de gestion soit mise à notre disposition une journée par mois à compter du 1^{er} janvier 2009 pour finir de classer les anciennes archives et se mettre à jour avec les archives plus récentes.

Le conseil n'est pas d'accord et propose une journée tous les deux mois.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le conseil accepte l'admission en non valeur pour 34.96 € sur le budget eau et assainissement.

HEURES SUPPLEMENTAIRES

Compte tenu d'un surcroît de travail pendant la période de juin à septembre, le conseil décide de rémunérer les heures supplémentaires des agents techniques.

RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire fera un courrier au bureau d'administration du restaurant scolaire afin d'accélérer la mise en place de la chaîne froide .

LA POSTE

Lors de l'entretien du 12/6/2008, Mme BASTIDE chef d'établissement informe le maire que d'après les statistiques le bureau de poste ouvert 17h30 par semaine n'est pas assez fréquenté malgré l'évolution de la population et les services de proximité. Pour maintenir ce service propose une évolution du bureau de poste en agence postale communale ou en relais commerçant.

Suite à la rencontre du 30/6/2008, la décision de modification est reportée au 31/12/2008 c'est pourquoi nous demandons à la population de faire travailler la poste de Montvendre : affranchissement courrier, recommandée, carte téléphone, enveloppes timbrées, ouverture livret A , la poste a un accès facile, parking à proximité, pas de file d'attente comme à Chabeuil , rappel des heures d'ouverture dans le bulletin municipal.